

Accueil de loisirs PRINTEMPS 2020

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

3/5 ans (maternelles)

6-8 ans (du CP au CE2)

9-12 ans (du CM1 à la 6^{ème})

1ère inscription aux activités vacances

oui non

Repas spécifiques (sans porc, végétarien...)

Allergies alimentaires ou traitement médicamenteux nécessitant un PAI (protocole d'accompagnement individualisé)

.....
.....

Printemps 2020

Semaine 16

Lundi Férié (centre fermé)

- Mardi 14 Avril
- Mercredi 15 Avril
- Jeudi 16 Avril
- Vendredi 17 Avril

Semaine 17

- Lundi 20 Avril
- Mardi 21 Avril
- Mercredi 22 Avril
- Jeudi 23 Avril
- Vendredi 24 Avril

REGLEMENT

Barème en fonction du quotient familial

(Justificatif de tarif à fournir attestation CAF, MSA ou avis d'imposition)

QF de la famille :

- Jusqu'à 309 : 4,15 €
- de 310 à 592 : 8,30 €
- de 593 à 800 : 13,45 €
- de 801 à 1000 : 16,60 €
- de 1001 à 1400 : 19,70 €
- de 1401 à 1900 : 22,85 €
- à partir de 1901 : 24,95 €

Nb de jours réservés :

Réduction 3em enfant (Réduction de 10% sur le tarif journalier du plus jeune (hors adhésion) si 3 enfants inscrits sur un même période)

Total dû (journées) :€

Adhésion 2019-20 (7€) avril à juin :€

TOTAL A REGLER :€

*Règlement possible en 2 fois (par chèque, espèce ANCV)
Merci de prévoir, 1 règlement par enfant*

Règlement 1 : Mode :

Règlement 2 : Mode :

MODALITES D'INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS 2019-20

Vacances Printemps

Rappel de fonctionnement

Vous pouvez déposer votre enfant entre **8h30 et 10h** le matin et le récupérer à partir de **17h30 jusqu'à 18h30** le soir. Nous accueillons **les enfants entre 3 et 12 ans, scolarisés**, un enfant scolarisé en 2019-20 qui n'a pas ses 3 ans ne pourra être accueilli au centre. Une liste d'attente est ouvert, par tranche d'âge dès que le groupe est complet.

Communication

centredeloisirs@laetitia-nantes.fr

Une adresse unique pour communiquer avec l'ensemble de l'équipe (la direction, les animateurs, le secrétariat). A utiliser pour une annulation prévue ou de dernière minute, une question sur le fonctionnement, les inscriptions...

Dates d'ouvertures des inscriptions selon les critères de priorité

<p>Groupe 1 : Enfants adhérents et leurs frères et sœurs, Inscrits à une activité à l'année (hors centre de loisirs, VSD et Club Ados) <i>*Le périscolaire est bien considéré comme une activité à l'année</i> ou Enfants dont l'un des parents est adhérent à une activité à l'année (hors carte de 10 séances Laetitia Forme)</p>	<p>Samedi 14 mars de 9h à 11h pour le dépôt des dossiers en salle Chézine</p>
<p>Groupe 2 : Enfants déjà venus à une « activité vacances » (centre de loisirs, VSD, Club Ados) Nouvelles Familles</p>	<p>Samedi 21 mars à 9h à 11h pour le dépôt des dossiers à la Cafétéria</p>

Traitement des inscriptions

Pour réguler l'affluence et limiter l'attente des familles voici les modalités d'enregistrement des inscriptions :

- 1) **Dépôt du dossier** complet et règlement), selon la date de votre groupe. (Ils seront numérotés dans l'ordre d'arrivée -1 dossier par personne)
- 2) Votre dossier est contrôlé en votre présence par les bénévoles, puis vous pourrez partir.
- 3) Si votre dossier est complet, il sera enregistré. **Vous serez prévenus par mail de l'inscription effective** (jours confirmés, liste d'attente)
- 4) Les dossiers déposés dans la boîte aux lettres, au secrétariat ou les dossiers apportés pour le compte d'une autre famille seront traités après ceux des personnes présentes.

Nous aurons besoin du dossier complet, même s'il est inscrit à une activité à l'année. Les documents demandés sont différents. Un dossier complet c'est, pour chaque enfant inscrit :

- **1 dossier « accueil de loisirs », complété et signé**
- **1 fiche sanitaire, complétée et signée**
- **1 fiche de réservation avec les dates souhaitées**
- **Un justificatif de quotient familial pour le tarif (attestation CAF, MSA ou copie du dernier avis d'imposition). A défaut le tarif maximum sera appliqué.**
- **Le règlement correspondant à l'ensemble des journées et à l'adhésion annuelle (17€ par enfant pour 2019-20)**

Si votre enfant est venu au centre de loisirs depuis l'été 2019, nous aurons uniquement besoin de la feuille de réservation « printemps 2020 »

Le règlement peut se faire par chèque, espèces et chèques ANCV. Il est possible de payer en plusieurs fois, nous devons avoir la totalité du règlement à l'inscription.

Annulation et remboursement

Une journée peut être remboursée si nous sommes prévenus 3 semaines avant, par mail ou sur présentation d'un certificat médical.

Morgane Daumas (Direction du centre de loisirs)

Amélie Hay, Sophie Morisseau et les parents bénévoles (secrétariat, comptabilité et inscriptions)